



L'an deux mille dix-sept, le 03 février, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain PICHAT, Maire.

Présents : M. PICHAT Alain, M. MANDRAND Robert, Mme ODET Georgette, M. MINJARD Claude, M. CHAPELIN Gilbert, Mme SEGADO Agathe, M. BOYET Yves, Mme MIGUET Arlette, Mme CLEMENT Hélène, M. SERMET Patrick, M. BARDIN Alain et Mme NUEL Isabelle.

Excusés : Mme COURT Martine, M. VERRIER Florent et Mme HENNER Nathalie.

Le compte-rendu précédent est accepté à l'unanimité des membres présents.

## ORDRE DU JOUR

### I. Délibérations

#### 1°) **Délégation du Conseil Municipal au Maire – Régies comptables**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est prévu de mettre en place « Le Portail Famille » sur le site internet de la Commune, afin de permettre aux parents d'élèves d'inscrire et de régler en ligne les inscriptions à la cantine, à la garderie et aux Temps d'Activités Périscolaires.

La mise en place de ce service nécessite une refonte des régies existantes pour les services périscolaires. Afin de permettre leur mise en œuvre il convient, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de compétences d'autoriser :

- **M. le Maire à créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, D'AUTORISER M. le Maire par délégation, pendant la durée de son mandat :**

- ↳ **A créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.**

#### 2°) **Autorisation de mise en place du paiement en ligne par TIPI (Titre Payable Par Internet) pour les services périscolaires**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que pour mettre en place le paiement en ligne par carte bancaire sur internet (TIPI) pour les paiements de cantine scolaire et de garderie périscolaire, il est nécessaire que :

- ↳ le Conseil Municipal donne son autorisation,
- ↳ de souscrire une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la Direction Générale des Finances Publiques ;
- ↳ de demande à la DGFIP l'ouverture d'un compte-usager.

**Vu le Code général des collectivités territoriales ;**

**Considérant l'offre de service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI Régie ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,**

- **d'approuver la mise en place du dispositif « TIPI REGIE » ;**
- **d'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI pour les recettes encaissées par les régies périscolaires,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'adhésion à TIPI et tous les documents s'y afférents ;**
- **d'ouvrir un compte-usager ;**
- **d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le budget principal de la commune.**

#### 3°) **Revalorisation du salaire de M. FORNELLI-DELLACA Johan**

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur FORNELLI-DELLACA Johan est en contrat d'avenir jusqu'au 03/12/2017, il perçoit actuellement un salaire net de 1198, 34 € pour un temps complet. Il travaille maintenant en complète

autonomie depuis le départ en retraite de M. BARDIN et il fournit un bon travail, il est motivé, il a su montrer ses compétences, et il s'est rapidement adapté à son poste.

M. le Maire précise que pour éviter que cet agent ne recherche un autre emploi à l'issue de son contrat d'avenir, il conviendrait d'envisager une revalorisation de son salaire ou de lui attribuer une prime. Toutefois, nous attendons une information du Centre de Gestion afin de savoir à quel échelon et quel niveau de rémunération, la commune pourra l'intégrer dans la Fonction Publique afin qu'il ne subisse pas une baisse de salaire lors de son entrée dans la Fonction Publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE d'attendre la réponse du Centre de Gestion, afin de savoir à quel échelon et indice de paye pourra être intégré cet agent lors de son entrée dans la fonction publique territoriale en décembre 2017 et donne son accord de principe à l'unanimité pour l'attribution d'une augmentation, conformément aux possibilités pour les agents en contrat d'avenir.

## **II. Lecture de la lettre de la Sous-Préfecture relative aux mesures de restriction à la construction en attente de la mise en conformité de la collecte et du traitement des eaux usées.**

Notre lagune, comme celle de plusieurs communes n'est pas conforme actuellement à la réglementation.

Nous avons repéré les eaux de sources et de ruissellement qui avaient été mises dans les réseaux d'assainissement collectif.

Certaines ont déjà été dirigées dans le réseau des eaux pluviales dans le centre village. D'autres suivront, ce qui nous permettra de diminuer considérablement le volume à l'arrivée à la lagune.

M. PICHAT en informera la Sous-Préfecture et demandera une réunion avec les services de l'Etat.

Un courrier sera également adressé à M. Jean-Pierre BARBIER, Député et M. Yannick NEUDER, Président de Bièvre-Isère Communauté.

Un devis pour l'analyse des eaux a été demandé à ALPESAN (307 € + prélèvement).

Le cabinet ATEAU nous a informés qu'il reste au devis initial une somme de 2 625 € qui nous permettrait de réaliser des tests à la fumée. Ceux-ci seront effectués dans les semaines 9 et 10. La population sera informée par voie de presse et affiches à la mairie, à la boulangerie, chez la coiffeuse, etc ...

## **III. Courrier de Mme Angélique BOUSSEMART nous demandant le renouvellement pour un an de sa mise en disponibilité (du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)**

Accord unanime du conseil municipal.

## **IV. Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Laura MIRAS**

Actuellement, Mme Laura MIRAS remplace Mme A. BOUSSEMART comme responsable de la garderie pour la même période. (Du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018)

Accord unanime du conseil.

## **V. Renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Fabienne THIOLLIER**

Actuellement, elle travaille 3 jours/semaine et nous aimerions la passer à 4 jours, ce qui ferait 40 jours de travail en plus sur l'année, soit une somme de 3 600 € en plus.

M. le Maire a proposé qu'on la garde 3 jours/ semaine jusqu'en juin 2017.

Un vote a été effectué : pour la proposition du Maire : 6, contre : 4, abstention : 2.

## **VI. Compte-rendu du Conseil municipal d'enfants**

Mme Arlette MIGUET a fait le compte-rendu du Conseil municipal d'enfants du samedi 28 janvier.

2 projets des enfants ont été retenus :

- 1) La journée propre fixée le 1<sup>er</sup> avril sur la commune ;
- 2) Parking de l'école : améliorer le traçage pour délimiter les places et installer des panneaux pour la sécurité des enfants.

Ce compte-rendu sera sur le site internet de la commune.

## **VII. Taille des cèdres vers le cimetière**

2 devis ont été demandés :

-L'entreprise TERRY a fourni un devis de 1 728 € T.T.C.

-SITTELLE élagage (Y. CIESLA) a fourni un devis de 1 092 € T.T.C.

Accord unanime du Conseil pour prendre l'entreprise SITTELLE élagage.

## **VIII. Demandes de subvention**

-De la ligue contre le cancer : non à l'unanimité

-De l'association des parents d'élèves de l'institut Médico Educatif (APIME)

« La Providence » à Saint Laurent-en-Royans (Drôme) Une enfant de Beauvoir fréquente cet établissement. Le conseil est d'accord pour verser une subvention de 100€.

## **IX. Courriers de remerciements**

-Des pompiers de Saint Jean de Bournay pour la subvention qu'on leur a accordé.

-De Mme Martine COURT pour la somme récoltée auprès du Conseil Municipal lors du décès de son papa.

## **X. Urbanisme**

### **1°. Demandes de déclarations préalables :**

- De Mr ERDICK chemin des granges, section AL 469, pour la construction d'un abri de jardin
- De Mr VENDITELLI Dominique au lotissement les 3 vallées, section AH 375 pour la construction d'un abri de cuve de fuel ;
- De Mr l'HOPITAL Alain, 28 chemin de la Saunière, section AD 135, pour la réfection d'un toit à l'identique ;
- De Mr ROCHE Alain, 378 chemin de Cul de Bœuf, section AL 442 pour la construction d'une piscine enterrée ;
- De Mr FALCK Charles au Colombier, section AD 7 pour la création de 2 places de Parking et le déplacement du portail.

### **2°. Permis de construire :**

- De Mr LASSALLE Dominique, 203 route de Vienne, section AL 209 pour un agrandissement de 330m<sup>2</sup> de son garage pour créer une salle d'exposition.
- De Mme MICHELUTTI Claire (ex-grange Chenavier), à Gerbolle, section ZA 83 et 131 pour l'aménagement d'une salle de sport et de 2 appartements. Avis favorable.
- De Mr VERA Sébastien et Mme OSTEIL Pauline, à Gerbolle, section ZAp, pour une maison. Avis favorable.
- De Mr PERIER Franck à Gassouillère, section ZA 98 pour une extension de 26 m<sup>2</sup> afin de créer 2 chambres. Avis favorable.
- De Mr GAMBARD Stéphane, au Colombier, section AD 50, pour la construction d'une maison.

## **XI. Les travaux de séparation entre les eaux parasites, source, eau de ruissellement et les réseaux d'assainissement ont commencé.**

Les travaux effectués sur le chemin de l'Eglise ont coûté 4 723, 20 € T.T.C. à la commune. Les raccordements sur ces ouvrages sont à la charge des propriétaires.

## **XII. Dates à retenir**

Réunion PADD du PLUI le 17/02 à 20h  
Réunion commission communication le 14/02 à 18h  
Prochaine réunion du Conseil municipal le 03/03

## **XIII. Arrêté**

Mr le Maire a dû effectuer le transfert de crédits, en section de fonctionnement :  
du compte 022 « dépenses imprévues » : - 1850€  
à l'article 6413 « personnel non titulaire » : + 1850€ pour permettre l'ordonnancement des derniers salaires de l'année 2016.